



Information aux habitants de Vichten

Au
Collège échevinal de
la Commune de VICHTEN
1, rue de l'église
L-9188 VICHTEN

Votre référence

Votre correspondance du

Notre référence

USELDANGE, le

22/038 Ma/ms

07.01.2022

Concerne:

**Nouvelle conduite entre Ditzebierg et Everlange,
Approvisionnement en eau potable de la localité de Vichten**

Messieurs,

En raison de la construction d'une nouvelle conduite entre Ditzebierg et Everlange, la localité de Vichten est actuellement approvisionnée en eau potable par l'usine d'Useldange au lieu de Ditzebierg. L'eau potable est chlorée préventivement à l'usine d'Useldange. Il en résulte toutefois que le goût et l'odeur de l'eau potable ne correspondent pas à la perception habituelle du consommateur. L'eau potable est conforme aux dispositions légales.

Comme l'Administration de la nature et des forêts n'autorise pas des travaux entre le 31 mars et le 1^{er} octobre, la situation actuelle peut encore se prolonger jusqu'à la fin de l'année.

Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

L'ingénieur-directeur de la DEA,

(Dr Marc SCHROEDER)

